

Assemblée communale extraordinaire du jeudi 4 mai 2017 à la halle de gymnastique

L'Assemblée communale a été régulièrement convoquée par la voie du Journal officiel n° 15 du 26 avril 2017 et par la publication communale de la même date.

Présidence : M. Bernard Michel, Vice-Président des Assemblées
Procès-verbal: Il est tenu par la secrétaire communale
Participants : 56 personnes
Scrutateurs : MM. Manu Fischer et Jean-François Pic

M. le Vice-Président ouvre l'Assemblée en souhaitant la bienvenue aux participant(e)s.

M. le Vice-Président donne lecture de l'ordre du jour. Il est accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mars 2017.
2. Prendre connaissance et accepter une dépense de CHF 35'000.— pour l'aménagement d'une classe enfantine pour la rentrée d'août 2017, financée par les liquidités courantes.
3. Approuver un prêt d'un montant maximal de CHF 100'000.—TTC, au Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) pour la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque, à couvrir par les liquidités courantes.
4. Divers.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mars 2017.

M. le Vice-Président informe l'Assemblée que le procès-verbal a été diffusé sur le site internet de la commune et qu'il était possible de venir en prendre connaissance au bureau communal. Il sera approuvé sans lecture. M. le Vice-Président demande à la secrétaire communale si des demandes de modifications écrites lui sont parvenues. La secrétaire communale répond par la négative. Comme il n'y a pas de remarque particulière, l'Assemblée approuve ce procès-verbal sans lecture.

2. Prendre connaissance et accepter une dépense de CHF 35'000.— pour l'aménagement d'une classe enfantine pour la rentrée d'août 2017, financée par les liquidités courantes

M. le Vice-Président demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce point. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

M. le Vice-Président donne la parole à M. Grégory Franc, conseiller communal en charge de l'école.

M. Franc rappelle à l'assemblée la fermeture de la classe enfantine de Courtedoux en 2009, lors de la création du Cercle scolaire du Creugenat, regroupant les communes de Bressaucourt-Bure-Courtedoux. M. Franc rappelle également qu'une partie du mobilier de l'époque avait été réparti dans les différentes classes de l'école primaire de Courtedoux, l'autre partie ayant été donnée pour un orphelinat en Inde. Enfin, le matériel de l'époque avait été vendu à la population ou distribué à Bressaucourt.

M. Franc explique à l'assemblée qu'au 30 juin prochain, suite à sa fusion avec Fontenais, Bressaucourt sortira du Cercle scolaire du Creugenat. Une nouvelle répartition des classes devra donc se faire entre Courtedoux et Bure. A Courtedoux, 18 enfants fréquenteront le niveau 1-2H (classe enfantine) à la rentrée d'août. D'où la décision du SEN, tombée le 21 avril dernier, de rouvrir une classe enfantine à Courtedoux, la classe de Bure n'étant plus suffisante, vu les effectifs prévus cette année et ces prochaines années à Courtedoux.

M. Franc présente ensuite le budget relatif à cette nouvelle classe enfantine :

Le mobilier (adapté et sécurisé) représente fr. 18'000.--, le matériel (jeux-livres-aménagement) se monte à fr. 11'000.--. Le sol sera amélioré, un parquet stratifié sera posé, total fr. 5'000.--, enfin un petit local adjacent sera rouvert sur la salle de classe et un lavabo sera déplacé pour un montant de fr. 1'000.--. Ce qui représente une dépense de fr. 35'000.— pour l'ouverture de cette classe enfantine.

Ensuite M. Franc informe l'assemblée que la CE a nommé Mme Emmanuelle Vallat au poste d'enseignante pour cette future classe enfantine. Mme Vallat s'est énormément investie ces dernières semaines afin de fournir un projet de budget raisonnable au Conseil communal. Elle s'est rendue dans d'autres communes afin de prendre des renseignements et a su trouver un compromis entre coût et qualité, avec un matériel adapté et sécurisé. M. Franc précise encore que la prochaine rentrée étant fixée au 21 août, Mme Vallat a dû travailler avec des fournisseurs pouvant lui promettre de pouvoir respecter les délais de livraison.

Avant de terminer sa présentation, M. Franc souhaite réitérer ses sincères remerciements à Mme Vallat pour son excellente collaboration dans cet important projet.

Au terme de cette intervention, M. le Vice-Président ouvre la discussion.

M. Denis Gatherat se demande où sera déplacée la salle du Conseil communal, qui se trouve actuellement dans la future école enfantine. M. Minger, maire, lui répond qu'en principe le Conseil communal déménagera sa salle à la bibliothèque de l'école, mais que cela dépend encore de la répartition des classes de l'école primaire pour la prochaine rentrée. Certaines décisions doivent encore être prises par le CE selon M. Franc. De toute façon il s'agira uniquement de déménagements internes, sans frais supplémentaires.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président remercie vivement M. Franc pour son excellente présentation et toutes les informations apportées. Il clôt la discussion et demande à l'Assemblée :

Acceptez-vous la dépense de CHF 35'000.— pour l'aménagement d'une classe enfantine pour la rentrée d'août 2017, financée par les liquidités courantes ?

L'Assemblée accepte à l'unanimité.

3. Approuver un prêt d'un montant maximal de CHF 100'000.—TTC, au Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) pour la réalisation de la centrale photovoltaïque, à couvrir par les liquidités courantes

M. le Vice-Président demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce point. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

M. le Vice-Président donne la parole à M. Yanick Matthey, conseiller communal en charge des finances.

M. Matthey présente globalement ce projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque pour un montant total d'environ Fr. 2'650'000.--, le but de cette installation étant la production d'électricité (600 à 800 MW/an). M. Matthey explique que les recettes seront assurées par la vente des garanties d'origine (GO), l'autoconsommation et la vente de l'excédent à BWK.

Le projet de financement retenu provient d'un modèle proposé par les Services Industriels de Delémont (SID), les donateurs seront principalement les collectivités et les institutions publiques, M. Matthey précise toutefois que des privés ont également la possibilité d'investir dans cette installation.

L'approbation de ce prêt permettra de garantir la faisabilité du projet tout en sachant que le projet global d'assainissement de la patinoire doit encore être soumis aux communes du SIDP. En cas de refus de ces dernières, ce projet ne verrait donc pas le jour.

M. Matthey explique maintenant le projet concret pour la commune de Courtedoux : Il s'agira d'un prêt de Fr. 100'000.— à 2,25% d'intérêt avec un remboursement de 1/25^{ème} par an sur toute la durée du contrat (25 ans). Les revenus annuels se monteront à Fr. 1'125.--, soit sur 25 ans, un total de Fr. 28'125.— sur toute la durée du prêt. Un rendement bien plus intéressant que celui d'un compte courant. M. Matthey poursuit en précisant que ce prêt sera financé par les liquidités courantes de la commune. Il s'agit d'un investissement intéressant pour l'avenir, dans un projet exemplaire au niveau des énergies durables et renouvelables. M. Matthey ajoute qu'à ce jour Fr. 1'430'000.— ont été trouvés auprès d'autres communes du district.

Au terme de cette présentation, M. le Vice-Président ouvre la discussion.

M. Yves Blum précise que la production d'électricité se monte à 600-800 MW par an et non par heure. M. Matthey s'excuse pour cette erreur lors de sa présentation.

M. Denis Gatherat s'étonne du coût total de l'installation qui lui paraît exorbitant par rapport aux KWh qui seront produits annuellement. Il se demande si le devis a été

correctement établi. M. François Minger, maire, explique que le projet a été établi par les Services Industriels de la ville de Delémont (SID), le devis doit être correct, les prix sont basés sur la centrale photovoltaïque de la ville de Delémont. M. Minger précise toutefois que cette installation remplacera la toiture de la patinoire, d'où l'augmentation de son coût (onduleurs plus grands, équipement technique plus important, ...). Une économie sera donc réalisée sur la toiture.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président remercie vivement M. Matthey pour son excellente présentation ainsi que pour toutes les précieuses informations apportées ce soir. Il clôt la discussion et demande à l'Assemblée :

Approuvez-vous un prêt d'un montant maximal de CHF 100'000.—TTC, au Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) pour la réalisation de la centrale photovoltaïque, à couvrir par les liquidités courantes ?

L'assemblée accepte à la majorité. Deux abstentions.

4. Divers

M. Fabian Zürcher souhaite parler du Cercle scolaire. Il remercie les autorités communales de Courtedoux pour leur engagement et leur bonne volonté à construire l'avenir de l'école du village de Courtedoux.

M. Zürcher s'inquiète toutefois quant à la future collaboration intercommunale avec Bure. En effet, il semblerait que Bure parle de fusion, ne faudrait-il pas se « protéger », lors de l'établissement de la future convention ?

M. Franc prend la parole et explique que c'est le SEN qui prend toutes les décisions au niveau des Cercles scolaires. Courtedoux n'a pas assez d'élèves pour fonctionner seule, mais au vu des effectifs prévus ces prochaines années, il n'y a aucun souci pour Bure et Courtedoux, les deux communes n'ont aucun intérêt à se tourner vers un autre cercle scolaire. M. Minger prend la parole à son tour et explique qu'en cas de fusion, le partenaire disparaît. Nous avons actuellement un syndicat qui sera dissout au profit de la création d'une entente intercommunale. Dans cette dernière configuration également le partenaire disparaît en cas de fusion. M. Minger précise qu'il est impossible de se protéger face à un tel événement, car il faudrait interdire à Bure de fusionner, ce qui est bien sûr impossible.

Enfin M. Zürcher s'interroge concernant les classes à plusieurs niveaux. M. Franc prend la parole et lui explique que les Autorités communales se sont battues afin de pouvoir garder des classes à un seul niveau, une seule classe aura 2 niveaux à la rentrée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président, donne la parole à M. François Minger, maire.

Ce dernier souhaite parler de l'avenir du petit magasin. En effet, M. Minger a eu un contact avec M. Josy Choffat qui lui a annoncé qu'il allait fermer son commerce au 30 juin prochain. M. Minger informe l'assemblée que 2 personnes sont très intéressées à reprendre ce magasin, elles sont actuellement en réflexion. C'est pourquoi M. Minger encourage vivement la population à continuer de fréquenter ce petit magasin, si précieux pour notre commune.

Ensuite M. Minger demande à l'assemblée de réserver la date du 23 septembre prochain pour l'inauguration des travaux à la rue du Collège.

Enfin, M. Minger informe l'assemblée que le centre de tri sera prochainement mis au propre. En effet, M. Jacques Petignat a trouvé des matériaux afin de mettre cette place au propre. Il ne s'agira pas d'enrobé bitumineux, mais d'un revêtement plus propre qu'actuellement. Les travaux auront lieu cet automne. Il sera donc bientôt possible de se rendre à la décharge sans trop éclabousser sa voiture.

Suite à ces bonnes nouvelles, Mme Jelica Aubry a encore une question au sujet des travaux de réaménagement de la rue du Collège. Est-ce que le planning est bien respecté ?

M. Minger prend la parole et lui répond que le planning est actuellement respecté. Le chantier avance bien car les ouvriers travaillent en deux équipes (une aux canalisations et une le long des bordures). Les coûts sont également maîtrisés à ce stade. Au niveau des échéances, la route sera praticable pour les vacances d'été, les trottoirs seront faits plutôt après les vacances.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président lève cette Assemblée en souhaitant un bon retour à chacune et à chacun dans son foyer. Il est 20h40.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
Le Vice-Président: La Secrétaire :

Bernard Michel

Karine Cerf